Compte-rendu Du Conseil Municipal

Le trois juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents: M. Jean-Christophe BOUSQUET, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, M. Michard BERNARD, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, M. Sylvain ROOY.

Représentés: Mme Marie-Christine TOURENNE donne procuration à M. Frédéric GAUTHIER, Mme Marie-Claude JAVERZAT donne procuration à Mme Séverine BORDAS, M. Sylvain CONNANGLE donne procuration à M. Pascal DELTEIL, Mme Julie JACQ donne procuration à Mme Béatrice FEYTOUT,

Absentes: Mme Christelle CHATEAUNEUF et Mme Coraline ROTH

M. Patrick LECLAINCHE est élu secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Remerciements de la famille SÉMON pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de Monsieur Didier SÉMON.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

Fixation de la durée d'amortissement – Reconstruction du Centre de Secours de Bergerac

Monsieur le Maire rappelle que la commune va participer au financement de la reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours de Bergerac. Cette participation doit être mandatée au c/2041582. Le compte 204 « Subventions d'équipement versées » étant amortissable, le Conseil Municipal doit donc se prononcer pour déterminer la durée d'amortissement de ce bien

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer pour ce bien la durée d'amortissement de 10 ans et d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire.

Prix du bail commercial – Cabinet d'orthophonie – 22 rue de l'Ancien Foirail – à partir du 15/08/2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mme Mathilde RIEANT et de Mme Coralie MATHEUS qui souhaiteraient louer le local 22 Rue de l'Ancien Foirail à leurs deux noms pour exercer leurs activités d'orthophonistes à partir du 15 août 2024.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de la location à 500 € / mois (250 € par personne) hors charges (eau/edf). Les ordures ménagères seront facturées aux locataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer un bail professionnel au profit de Mme RIEANT et de Mme MATHEUS à compter du 15 août 2024 à la somme de 500 €

▶ Recrutement service Technique - Contrat d'accompagnement dans l'emploi- Parcours emploi compétence

Le Conseil Municipal approuve le recrutement de deux agents dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence – service technique– et autorise Monsieur le Maire de mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et signer les conventions avec le prescripteur et les contrats de travail dès que possible.

➤ Recrutement service Animation – Contrat d'accompagnement dans l'emploi – Parcours emploi compétence.

Le Conseil Municipal approuve le recrutement de deux agents dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence – service animation – et autorise Monsieur le Maire de mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et signer les conventions avec le prescripteur et les contrats de travail dès que possible.

Admission en non-valeur du budget 40400

Monsieur le maire soumet au conseil municipal pour avis la demande d'admission en non-valeur faite par la direction générale des finances publiques pour un montant total de 2314,77 € sur le budget principal.

Le conseil municipal n'y est pas favorable et demande au comptable d'utiliser tous les recours possible pour recouvrer cette somme.

Admission en non-valeur du budget 40403

Monsieur le maire soumet au conseil municipal pour avis la demande d'admission en non-valeur faite par la direction générale des finances publiques pour un montant de 11 577.53 € € sur le budget locaux commerciaux.

Le conseil municipal n'y est pas favorable et demande au comptable d'utiliser tous les recours possible pour recouvrer cette somme.

► Zones d'accélération des énergies renouvelables n°1

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables visant à accélérer leur déploiement sur le territoire français.

Les communes sont donc invitées à proposer des zones où elles souhaitent voir « prioritairement » les projets s'implanter. Le choix s'est porté pour la zone n°1 au lieu-dit « le Marais ». Les terrains concernés sont situés sur les parcelles cadastrées de la section A n°1355, 2287 et 2518 pour une surface de 6 hectares.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Compte rendu du conseil communautaire de la CA	<u>B au 24 juin 2024</u>
Le conseil municipal prend connaissance du compte rend	u du conseil communautaire de la CAB.
➤ Rapport des commissions	
Prophain Consoil Manisipal In Assertanthus 2024	
Prochain Conseil Municipal le 4 septembre 2024	
	La séance est levée à 20 h 30
Le Maire	Le Secrétaire de Séance
DELTEIL Pascal	LE CLAINCHE Patrick